

tel qu'un Bouddha baigné d'indulgence, promenant sur les hommes et les choses de l'heure, au sage petit trot du cheval académique, son éternel coup d'œil inquiet, furtif et captifé. Voilà le ton, l'allure générale du discours, avec ses qualités et ses défauts. L'abus des épithètes est indéniable; il y a en dix-neuf dans les deux phrases que je viens de citer; mais l'adjectif, toujours inattendu, est aussi toujours significatif, toujours coloré, toujours savoureux, et, en somme, toujours juste. Chaque mot est un coup de pinceau: peu à peu l'image se dégage et s'impose irrésistiblement à l'esprit. Encore une fois, ce n'est pas la grande tradition de la langue classique, mais s'il fallait chercher des ancêtres au nouvel académicien, ne vous semblerait-il pas que le nom de Saint Simon viendrait naturellement sur les lèvres?

Je ne poursuis pas l'analyse du discours de M. Lavedan; je vous dis : lisez-le, et ne manquez pas surtout le morceau de la fin, d'une fantaisie étonnante, attendrie, et saugrenue, le couplet sur la modiste. Meilhac, s'échappant pour une heure aux délices des Champs-Elysées, est revenu dans son appartement de la place de la Madeleine : une modiste est installée et les petites amies de l'écrivain, les « parisiennes » qu'il a tant aimées, sont là qui bavardent en essayant des chapeaux. Il les conseille, il les écoute, il boit leurs sourires, rit de leurs malices, les reconnaît et les appelle par leurs noms, puis il retourne joyeux à la « sombre demeure », et raconte ce qu'il va à « ses amis Labiche et Marivaux ». Molière, en les voyant si gais, s'approche....

cadeau de Nouvel-An que les Chambres fédérales ont fait au peuple suisse.

Quant aux paysans, les apôtres de l'assurance officielle, les ont trouvés tout simplement intraitables. Spontanément, des communautés rurales bernoises ou zurichaises ont réclamé les listes de referendum qu'on n'osait pas leur présenter, et les ont couvertes de centaines de signatures. Dans le canton de Lucerne, il en va de même depuis que les populations ont réussi à s'emparer de la tutelle officielle.

Le paysan est exaspéré à la seule idée qu'un songe à lui demander de l'argent à un moment où le renchérissement du loyer des capitaux lui rend la vie si dure. La Ligue zurichoise des paysans invite M. Laur à lui faire des conférences sur la loi d'assurance, d'où l'on peut induire qu'elle ne partage pas le sentiment de ses représentants officiels, qui ont acclamé cette loi à l'assemblée du Musée du 14 décembre.

En prévision d'un éclatant échec de la loi d'assurance, les chefs de la majorité radicale de l'Assemblée fédérale ont formé le projet, affirme-t-on, de la soumettre à la votation populaire en même temps que la double initiative. Ils compencent que cette dernière sera entraînée dans le tourbillon destructeur. La spéculation est ingénueuse et à des chances de réussite, à moins que le peuple ne s'avise que la représentation proportionnelle aura probablement pour effet de prévenir ou tout au moins de dénoncer à temps les pires erreurs législatives.

A la Haute Cour.

Paris, 1^{er} janvier.

La Haute Cour a siégé sans désespoir, hier dimanche et aujourd'hui premier de l'an, avec l'espoir d'en finir pour le 4 janvier.

L'audience de samedi, dont vous n'avez

pas encore rendu compte, a débuté par la double plaidoyer de M. de Rameil, pour lui-même et de son avocat M^e Devin. On a ensuite entendu M^e Chopin d'Armonville en faveur du baron de Vaux.

Comme on allait passer au boucher Barrillier, M. Déroulède, qui avait refusé d'assister aux audiences précédentes et avait solennellement annoncé qu'il renonçait à parler et même à se faire défendre, a subitement changé d'avis et demandé à s'expliquer. Le président Fallières l'y a autorisé. Les nationalistes n'en continueront pas moins à prétendre que la Haute Cour a violé tous les droits de la défense.

Le président de la Ligue des patriotes a infligé à ses juges, — qu'il s'est, par exception, abstenu d'insulter, — un nouvel exemple de sa doctrine politique.

Le nationalisme, a-t-il dit, c'est non seulement l'opposé de l'internationalisme, mais c'est encore l'opposé du parlementarisme.

Il a, en outre, développé son système républicain plébiscitaire qui consiste, on le sait, en l'élection directe du Président de la République par le peuple, et qui comprend en outre ceci :

1^o Rétablissement de la souveraineté nationale;

2^o Égalité de tous les citoyens devant le suffrage universel :

3^o Nomination, par le suffrage universel, de tous les représentants du peuple, sénateurs, députés, Président et Vice-Président de la République;

4^o Le Président de la République, élu pour cinq ans et toujours rééligible, est le chef du pouvoir exécutif;

5^o Le Vice-Président, élu et rééligible par le même scrutin, devient de droit, une fois élu, le président du Conseil d'Etat;

6^o Le Conseil d'Etat est chargé de la rédaction des lois;

7^o L'initiative des lois est partagée entre le Président de la République et la Chambre des Députés;

8^o Le Sénat a un droit de veto suspensif pour deux sessions;

9^o L'initiative en matière financière est exclusivement réservée au pouvoir exécutif;

10^o Le chef du pouvoir exécutif choisit et désigne ses ministres. Ils sont uniquement responsables devant lui.

11^o Il y a incompatibilité entre toutes les fonctions publiques, y compris les fonctions de ministre et tous les mandats de représentants du peuple;

12^o Tous les pouvoirs politiques se trouvent ainsi centralisés et partagés entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, il y aura lieu d'organiser une nouvelle centralisation administrative de la France.

L'audience s'est terminée par la plaidoirie de M^e Chenou pour M. Barillier, un « républicain, un sincère radical, socialiste même, coupable seulement d'être un membre en vue de la Ligue des Patriotes ».

Dimanche, M^e Devin a plaidé pour l'anti-sémitisme Dubut, puis M. Jules Guérin a pris la parole pour lui-même et l'a gardée de longues heures, exprimant ses infortunes financières, dénonçant les malices des juifs et concluant qu'il était, contre cette race, en état de légitime défense, ce qui lui donnait le droit d'agir pour renverser par la force le gouvernement de la république juive, de résister aux sommations des commissaires de police, de s'enferrer dans le fort Chabrol et de tirer sur les gardiens de la paix. Patients, les sénateurs ont subi ces longues divagations. M. Guérin a repris le cours aujourd'hui. Puis M^e Ménard a commencé à replaider pour lui. On espère qu'il en finira demain 2 janvier et que la Haute Cour pourra entrer en délibérations.

Le passé de M. Jules Guérin.

La Neue Freie Presse, de Vienne, donne quelques détails curieux sur le passé de M. Jules Guérin :

M. Jules Guérin, dit-elle, le « héros du fort Chabrol », n'est autre que le chevalier d'industrie qui, il y a quelques années, avait pris pour champ d'opérations la Galicie. Il s'y était donné comme exploiteur de mines de naphtha, et, en 1887, la « Société Jules Guérin » acheta pour 300,000 francs un atelier Adam Skrzynski une certaine étendue de terrains pétroliers. Mais le comte Skrzynski ne put jamais obtenir ces 300,000 francs. Il reçut comme arribas, et ce fut tout, 50,000 francs. Cependant, M. Jules Guérin s'installa dans une demeure qu'il meubla à crédit, et si luxueuse qu'on la surnomma « le palais Guérin », en d'autres termes pour soulager le pays

Guérin se rendit ensuite à Cracovie, où il se fit livrer par M. Epstein, négociant, pour une valeur importante d'argenterie et d'objets d'ornementation. Sur les terrains qu'il avait acquis, des puits devaient être forés, disait-il, suivant la méthode canadienne; mais on ne s'en occupa pas sérieusement, et ils ne furent commencés qu'en apparence. Cependant, les créanciers de Jules Guérin commencèrent à s'implanter et, devant leurs menaces, Guérin prit la fuite.

Cette fuite causa, parmi ses créanciers, une véritable panique. Ils se retournèrent vers la Société Jules Guérin, de Paris, et réclamèrent énergiquement leur dû. Mais la société déclara qu'elle ne pouvait rien faire, ses livres de comptabilité venant d'être détruits par un incendie!

La Neue Freie Presse ajoute que c'est en voyage sur des illustrations photographiques du « héros du fort Chabrol » que ses créanciers de Galicie reconnaissent leur débiteur de 1887, M. Jules Guérin.

Finances espagnoles.

La rentrée des Cortès est fixée à aujourd'hui même. D'importants travaux attendent les représentants du pays. En première ligne, la réglementation des finances du royaume, abstraction faite du nouveau budget, puisque celui qui était en vigueur l'an dernier reste le même pour ce semestre.

Il restera néanmoins beaucoup de besogne, car, des dix-sept lois sur les finances, présentées en juin dernier par M. Villaverde, cinq seulement ont été votées. Il reste à débattre les projets de loi concernant l'impôt sur le revenu, sua l'alcool, sur les mines, l'impôt de consommation, l'impôt du timbre; les droits de succession, de mutation, le fret, etc., etc.

En ce qui concerne les dépenses prévues par le budget, il reste à examiner le chapitre des travaux publics et une partie des chapitres de la justice, de la guerre et de l'intérieur. Le ministre des finances espère que si les recettes ordinaires continuent à augmenter dans les mêmes proportions qu'au dernier semestre, il arrivera sans peine à équilibrer son budget.

Ensuite, il y a deux ans. Le journal le plus hardi, Le Travail Russe, a été supprimé. Il est vrai qu'il attaquait un peu tous les ministères.

La famine semble ne pas vouloir quitter la Russie. L'année terrible que nous venons de traverser, a vu les choses les plus étonnantes, comme, par exemple, l'ordre donné à une dame de fermer la cuisine populaire qu'elle avait installée. Cela vaut la peine d'être raconté.

Il a été donné une réception des journaux opposés au ministère (ils ne sont pas nombreux naturellement) portent sur l'étalon d'or introduit il y a deux ans. Le journal le plus hardi,

Le Travail Russe, a été supprimé. Il est vrai qu'il attaquait un peu tous les ministères.

Il y a sans dire que les attaques des journaux

dans la très grande crise financière qu'il traverse en ce moment.

On a publié, à l'étranger, des nouvelles assez extraordinaires touchant le ministre des finances. Il est toujours difficile de savoir où est la vérité; toutefois on a beaucoup parlé ici, en province, de la difficulté qu'avait le ministre à garder son poste. Il semblerait qu'il n'en est rien, et que la faveur impériale a été rendue au tout-puissant ministre, si tant est qu'elle lui ait jamais été retirée.

Quoi en soit, la crise existe depuis quelques semaines, et ne semble pas encore à son état aigu. Pour le moment c'est le monde de l'argent, la Bourse, les banquiers, qui sont attaqués. Les propriétaires terriens vont sans doute subir des assauts à leur tour, puis viendront l'industrie et le commerce.

Les mesures prises pour parer à de plus grands maux se ramènent toutes à une extension de crédit aux banques privées. On annonce même la formation d'un syndicat chargé d'acheter certaines valeurs que menace une trop forte baisse. Ce syndicat, formé de cinq membres sous la présidence du directeur de la Banque d'Etat, possède un capital de 5 1/2 millions de roubles.

Il va sans dire que les attaques des journaux opposés au ministère (ils ne sont pas nombreux naturellement) portent sur l'étalon d'or introduit il y a deux ans. Le journal le plus hardi,

Le Travail Russe, a été supprimé. Il est vrai qu'il attaquait un peu tous les ministères.

La femme et la fille de M. Sebyakov, conseiller d'Etat, ont été assassinées dans leur propriété de Tsytsy. Après avoir accompli leur crime, les assassins ont mis le feu à la maison.

Il n'a plus trouvé que les ossements calcinés des deux victimes.

Le district de l'Amour est relié désor-

mais par une voie ferrée avec la Russie d'Europe.

La dernière section, d'une longueur de

361 verstes, a été terminée le 28 décembre.

Autriche-Hongrie.

Un décret impérial fixe les quotes pour six mois, l'autrichienne à 63,6, la hongroise à 34,4 pour cent.

Saint-Siège.

Au Saint-Office, on déclare complètement fausse la nouvelle relative à une encyclique du pape qui autorisera le clergé de l'Amérique du Sud à renoncer au célibat.

Royaume-Uni.

Sir James Paget, l'un des plus éminents chirurgiens d'Angleterre, est mort hier à Londres, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Il était chirurgien du prince de Galles depuis 1863 et de la reine depuis 1877.

Membre correspondant de l'Institut de France, président du collège des chirurgiens et vice-chancelier de l'Université de Londres, il avait été créé baronnet en 1871.

Il laisse diverses publications spéciales, entre autres ses « Conférences sur la pathologie chirurgicale. »

Russie.

Le colonel Szysjew, ainsi que les domestiques qui l'accompagnaient, ont été assassinés et déboulés de tout ce qu'ils avaient sur eux près de la station de Scheschchovka, dans le gouvernement de Charkow.

La femme et la fille de M. Sebyakov, conseiller d'Etat, ont été assassinées dans leur propriété de Tsytsy. Après avoir accompli leur crime, les assassins ont mis le feu à la maison.

Il n'a plus trouvé que les ossements calcinés des deux victimes.

Le district de l'Amour est relié désor-

mais par une voie ferrée avec la Russie d'Europe.

La dernière section, d'une longueur de

361 verstes, a été terminée le 28 décembre.

Finlande.

Le gouverneur général de Finlande a, dit-on, obtenu du tsar que, par la nouvelle loi sur la presse, le droit de destituer le rédacteur en chef d'un journal et de suspendre la publication du journal lui-même soit réservé. Le tsar a également approuvé la proposition du gouverneur général d'après laquelle tout orateur qui désire faire un discours ou une conférence en public devra demander, à cet effet, une permission particulière. Le Sénat finlandais a été chargé d'élaborer un projet de loi dans ce sens. Le régime de réaction policière à la russe s'affirme chaque jour avec un moindre sans-gêne dans le malheureux grand-duché.

Turquie.

L'ambassadeur de Russie a protesté énergiquement au Palais et à la Porte contre la conduite du consul ottoman de Kars qui, malgré les ordres télégraphiques du premier secrétaire du sultan et du ministre des affaires étrangères, refuse de viser les passeports de sujets russes qui veulent retourner chez eux et dans les villes frontières de l'Asie mineure, déclarant que le récent irradé du sultan ne lui ait pas donné la permission de viser les passeports.

Serbie.

Le roi Alexandre s'est rendu à Vienne. Il a été reçu par l'empereur et a fait une visite d'une heure au comte Goluchowski. On fonde sur cette visite l'espoir d'une prochaine amitié qui atteindra tous les condamnés du procès de Belgrade. On pense aussi que cet acte de clémence serait le signal du rétablissement des bons rapports entre la Serbie et le tsar.

Sur mer.

L'Armand Behic, avec le courrier d'Australie, a échoué à son arrivée à Marseille. Le débarquement a pu être opéré.

Le vapeur Pierre le Grand, parti d'Orient le 13 décembre, avec 45 personnes à bord et une cargaison de moutons et de blé, devait arriver à Marseille le 22 décembre. Ce retard cause de sérieuses inquiétudes; on craint qu'il ne se soit perdu.

Un procès dramatique.

Paris, 1^{er} janvier.

Samedi soir se sont terminés devant la cour d'assises de la Seine les débats sur l'affaire dite du pillage de l'église Saint-Joseph. Vous avez dit quelles charges avaient été relevées par le parquet contre les onze jeunes gens traduits devant le jury, et quelles dénégations énergiques il avait opposées à l'accusation.

Les avocats avaient plaidé l'accusation, et l'avocat général, tout en réclamant de la culpabilité contre tous les accusés, avait été amené à reconnaître que ceux-ci, à raison de leur jeune âge, avaient certainement agi à l'instigation de meneurs qui, eux, avaient réussi à soustraire à toutes les poursuites. Il avait donc demandé que la question subsidiaire de provocation fut posée au jury, afin que la cour, conformément aux termes de l'article 414 du code pénal, pût, au lieu des travaux forcés, appliquer la peine de la réclusion qui, en cas de circonstances atténuantes, se modifierait elle-même en la peine simple de l'emprisonnement.

Le jury s'était retiré dans la salle de ses